

« POUR CE QUI EST DE L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS DE LE PRÉVOIR, MAIS DE LE RENDRE POSSIBLE »

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

SEPTEMBRE 2009 | VOLUME XV, NUMÉRO 3



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

V ou W ?

À mi-chemin de la reprise boursière, les analystes s'interrogent sur la forme qu'elle prendra : si elle est sans heurt, elle pourra être illustrée par un « V » ; si elle s'avère plus laborieuse que prévue, par exemple en raison d'un recul temporaire des marchés, elle ressemblera davantage à un « W ». Plusieurs facteurs rationnels militent actuellement en faveur des deux lettres, de sorte que les observateurs des marchés accordent autant de chances à l'un et à l'autre de ces scénarios. Il faudra donc attendre qu'un peu plus d'eau ait coulé sous les ponts, et surtout que plusieurs statistiques aient été publiées, avant de pouvoir disposer d'une image claire de la tendance future des marchés.

Rappelons tout de même que, depuis leurs creux du mois de mars dernier, les marchés boursiers ont repris plus ou moins 50 % ! Dans ce contexte, et à la lumière des perspectives plus ou moins évidentes, l'investisseur avisé devrait revoir la répartition globale de son portefeuille. Il est en effet possible que les dernières hausses des marchés boursiers aient eu pour conséquence de le surpondérer en actions. Le cas échéant, il serait judicieux de cristalliser une partie des gains !

En matière de placement, l'un des gages de succès réside dans la capacité de s'assurer que la répartition de portefeuille corresponde toujours au profil de l'investisseur. À vous d'y voir ! N'oubliez cependant pas que nos conseillers sont là pour vous y aider. N'hésitez surtout pas à les consulter !

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Disponible depuis le 1^{er} janvier 2009, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un nouveau produit d'épargne qui permet de mettre à l'abri de l'impôt les revenus d'un montant cumulatif de 5 000 \$ par année. Contrairement à un REER, les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais il est possible, en contrepartie, de retirer (et de remettre) le capital en tout temps, sans aucune incidence fiscale.

Si vous n'avez pas encore ouvert un CELI ni déposé un premier 5 000 \$, il est toujours temps de le faire. Si votre CELI est déjà ouvert et que vous y avez investi un premier 5 000 \$ qui fructifie à l'abri de l'impôt, vous pourrez y ajouter, dès le 1^{er} janvier 2010, un deuxième montant de 5 000 \$. Nous sommes en mesure de recevoir dès à présent vos instructions qui peuvent prendre la forme de chèque(s) ou d'une directive de retrait(s) bancaire(s) ou de transfert(s) de votre épargne non-enregistrée. Votre conseiller se fera un plaisir de vous fournir de plus amples renseignements à ce sujet.

Distribution des revenus et des gains en capital de fin d'année

Comme par les années passées, s'il y a lieu, les Fonds FMOQ procéderont en fin d'année à la distribution des revenus et gains en capital nets (diminués des pertes en capital). Tout comme l'an dernier, nous procéderons à cette distribution le premier vendredi suivant le 14 décembre. En conséquence, pour 2009, la distribution des revenus et gains en capital nets accumulés se fera le 18 décembre 2009. Les participants qui souhaiteraient effectuer des transactions avant cette distribution de fin d'année devront donc nous faire part de leur intention avant 10 heures le 11 décembre.

DANS CE NUMÉRO...

Les Fonds FMOQ : une structuration digne de confiance	3
Planification fiscale de fin d'année	4
Le CELI : un pensez-y bien !	7
Concours virage vert	8
Incorporation : oui ou non ?	9
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre du masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



En plus d'accélérer les divers processus, une distribution plus hâtive permet aux participants qui le souhaitent d'effectuer, au cours des dernières semaines de l'année, des transactions sur des titres de leur portefeuille comportant des pertes potentielles. Ce faisant, il leur est possible de réduire, voire d'annuler l'impact fiscal de cette distribution. Afin de vous aider dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com) dès le 22 décembre à midi. Comme toujours, nos conseillers demeurent disponibles pour vous éclairer à cet égard.

Modification n° 2 au prospectus et à la notice annuelle

Lorsque nous effectuons des changements importants à la structure des Fonds FMOQ, nous devons produire et publier les documents suivants : *Modification au prospectus* et *Modification à la notice annuelle*. Dûment approuvés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, ces documents sont numérotés afin de permettre aux participants de suivre la séquence des modifications. De plus, ils doivent être remis avec les documents annuels et rendus disponibles aux endroits où ces derniers sont habituellement distribués (site Internet, présentoir, etc.).

Au cours du mois de septembre dernier, nous avons procédé au remplacement de la firme AllianceBernstein L.P. par la société Fiera Capital inc. à titre de responsable d'une partie des actifs du Fonds actions internationales FMOQ. Puisque cette modification s'ajoute à celle effectuée en juillet 2009, nous avons produit les documents requis qui portent le numéro 2. Vous pouvez prendre connaissance du contenu de ces modifications dans le site Internet du Système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR (www.sedar.com) ou dans celui des Fonds FMOQ (www.fondsfmoq.com), ou en demandant une version imprimée à votre conseiller.

La société AllianceBernstein gèrait $\pm 8\%$ des actifs du Fonds actions internationales FMOQ ainsi que $\pm 2\%$ du Fonds omnibus FMOQ et du Fonds de placement FMOQ, les seconds utilisant le premier pour leurs investissements sur les marchés internationaux. Ce changement, qui s'inscrit exclusivement dans le cadre de la révision régulière des divers mandats de gestion des Fonds FMOQ, découle de la décision

de retenir les services professionnels d'un conseiller en placement (auparavant désigné comme un gestionnaire) de plus, afin de générer régulièrement une valeur ajoutée importante dans ce mandat de gestion. La société Fiera Capital inc. a convaincu les membres du comité de révision de la structure des Fonds FMOQ (voir l'article dans ce numéro) de sa capacité à cet égard.

Services-conseils gratuits, sans aucun engagement

Vous l'ignorez peut-être, mais les conseillers de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous faire des recommandations objectives, et ce, **sans aucuns frais ni engagement** de votre part. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils judicieux, objectifs et impartiaux. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, nous nous faisons un devoir et un plaisir de vous satisfaire. Profitez-en !

Programme de conférences hiver – printemps 2010

Nous poursuivons nos séries de conférences sur divers sujets de nature économique et financière. Selon la coutume, la prochaine saison s'ouvrira en janvier, à Montréal et à Québec, avec une conférence sur les perspectives économiques. Le programme complet vous sera transmis en novembre prochain. Nous espérons avoir le plaisir de vous compter parmi les nôtres, l'an prochain.

Messages aux omnipraticiens

Fidèles à ce qui est maintenant devenue une tradition, nous participerons à toutes les **assemblées des associations affiliées à la FMOQ** ainsi qu'à tous les **congrès de formation continue** organisés par la FMOQ au cours de l'automne. Au plaisir de vous y rencontrer !

De plus, nous poursuivons notre **programme de services en région** pour les participants de l'extérieur des grands centres de Montréal et Québec. Nos conseillers se déplacent régulièrement dans les différentes régions du Québec afin de rencontrer, sur rendez-vous, les personnes qui désirent obtenir des

renseignements ou des conseils sur les produits et services financiers. Les participants aux Fonds FMOQ, les médecins omnipraticiens et les optométristes de la région sont avisés à l'avance, par lettre, afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec notre conseiller. Saisissez l'occasion !

Salon Vision Show 2009

Nous serons présents à la prochaine édition du Salon Vision Show 2009 que l'Association des Optométristes du Québec tiendra les 30 et 31 octobre prochain, au Palais des congrès de Montréal. Nous y rencontrerons les membres de l'Association qui ont été nombreux à nous faire part de leur intention de faire plus ample connaissance avec nos conseillers et de s'informer sur nos produits et services. À bientôt !

L'environnement nous tient à coeur

Tout comme nos participants, nous sommes soucieux des impacts environnementaux de nos actions et nous croyons que la multiplication de petits gestes peut faire une réelle différence. Au cours de la dernière année, nous avons donc intensifié nos actions visant à protéger l'environnement. Nous avons adopté et mis en œuvre une politique qui prescrit l'utilisation de papier recyclé et divers moyens pour réduire notre consommation globale. Ce geste a eu pour corollaires la production de formats électroniques de nos divers rapports ainsi qu'une invitation aux participants à les substituer aux formats papier. Un concours est d'ailleurs en cours pour vous inciter à nous aider à sauver des arbres ; il prendra fin le 31 mars prochain (voir la page 8 dans ce numéro).

LES FONDS FMOQ

UNE STRUCTURATION DIGNE DE CONFIANCE (3^e DE 3)



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Dans la dernière édition de ce bulletin, nous avons abordé la diversification des différents Fonds FMOQ qui s'avère d'autant plus vigilante que la gestion de ces derniers est confiée à plusieurs firmes de conseillers en placement. Dans ce numéro, nous jetons un regard sur façon dont la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* sélectionne et encadre ces derniers.

C'est le conseil d'administration (CA) de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* qui a la responsabilité du choix des conseillers en placement des Fonds FMOQ. Deux comités importants relèvent du CA, soit le comité de placement et le comité de révision de la structure des Fonds.

Comité de placement

Ce comité est composé de tous les administrateurs de la société, d'un représentant de l'Association des optométristes du Québec et de quelques membres de la direction de la société. Les membres du comité se rencontrent tous les trois mois afin de suivre les performances des conseillers en placement et de s'assurer du respect des politiques de placement sur lesquelles sont fondés tous les mandats de gestion des Fonds FMOQ. Les membres du comité rencontrent aussi un représentant de chacune des firmes de conseillers en placement,

et ce, au moins une fois par année. Aux fins de l'exécution de son mandat, le comité de placement est épaulé par une firme d'experts-conseils reconnue, Aon Conseil. Celle-ci travaille étroitement avec de nombreuses caisses de retraite, compagnies d'assurances et sociétés de fonds de placement, tant pour le suivi que pour la sélection de firmes de gestion de placements institutionnels. De cette façon, le comité de placement s'assure de la pertinence et de la rigueur de ses recommandations au CA.

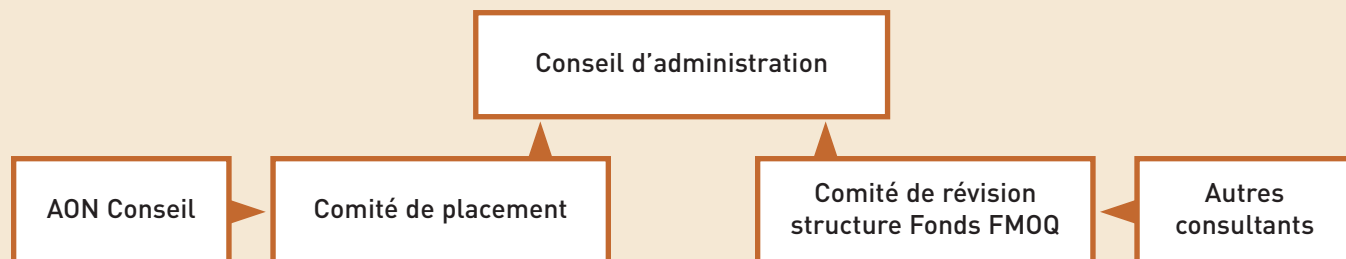
Comité de révision de la structure des Fonds

Comme sa désignation l'indique, le mandat de ce comité consiste à réviser la structure de gestion des Fonds FMOQ. En plus d'examiner les politiques de placement et la répartition des mandats entre les différents styles de gestion et les conseillers en placement, il tente de trouver de nouvelles façons

d'améliorer le positionnement des Fonds FMOQ. Ce comité prépare ses recherches et fonde ses recommandations sur diverses analyses effectuées par la direction de la société ainsi que sur l'expertise des différents consultants chevronnés auxquels il fait appel. Il rencontre même les diverses firmes de gestion afin de les évaluer et d'approfondir sa compréhension des occasions de placement susceptibles de profiter aux Fonds FMOQ. Lorsque nécessaire, il recommande au CA de modifier des mandats de gestion ou de remplacer certains conseillers en placement et de faire appel à de nouveaux.

L'organigramme ci-dessous illustre la structure expliquée dans ce texte qui complète notre série d'articles sur les Fonds FMOQ. Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.

SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.

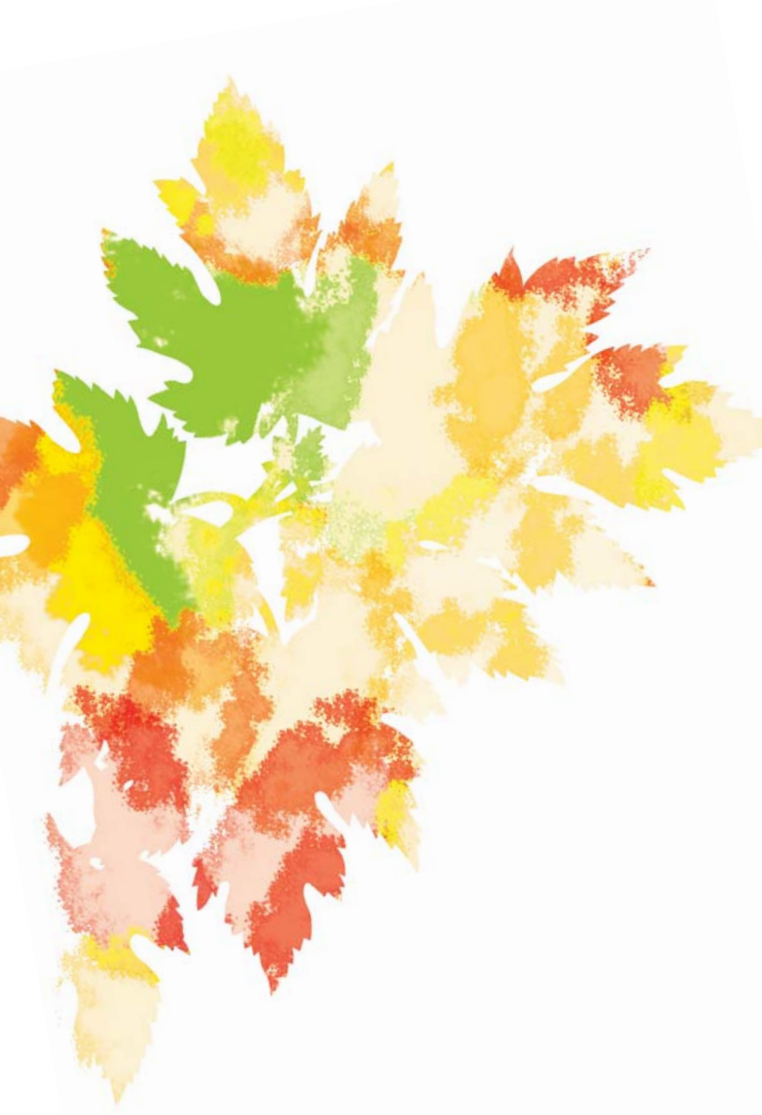


PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE



ROBERT COMTOIS, CGA, PL.FIN.
Représentant en épargne collective
et Responsable du développement – ouest du Québec

VOICI LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS
À VOUS RAPPELER POUR BIEN
PRÉPARER VOTRE FIN D'ANNÉE.



RÉGIMES FISCAUX

1. Faites votre contribution au REER de votre conjoint avant la fin de l'année pour bénéficier d'un premier 31 décembre.

Les cotisations au REER de votre conjoint doivent y demeurer au moins trois 31 décembre consécutifs afin de bénéficier du fractionnement de revenu.

La réattribution fiscale des retraits du REER du conjoint ne s'applique pas s'il n'y a pas eu de contribution depuis « trois 31 décembre » consécutifs.

2. Si vous avez atteint l'âge de 71 ans cette année.

a. Effectuez une dernière cotisation REER, car vous ne pouvez pas profiter des 60 premiers jours de 2010; il est donc préférable que vous fassiez une cotisation excédentaire au REER en décembre 2009, si vous avez des revenus gagnés en 2009.

Assujettie à un impôt spécial (1 %) pour un mois seulement, cette cotisation sera déductible dès janvier 2010. Vous devriez obtenir un remboursement d'impôt supérieur à cet impôt spécial.

Important ! Tenez compte du solde de vos cotisations excédentaires déjà accumulées.

b. Transformez vos REER en vous servant de l'âge du conjoint le plus jeune pour fixer le retrait minimum du FERR requis afin de diminuer les retraits obligatoires.

3. Planifiez les retraits de votre FERR en 2010.

a. Si vous prévoyez faire des retraits importants en 2010, déterminez s'il ne serait pas plutôt préférable de les répartir sur deux années financières (2009 et 2010) et, par le fait même, de bénéficier de paliers d'imposition inférieurs et de limiter les impacts sur votre pension de sécurité de la vieillesse.

b. Si vous remboursez déjà votre pension de sécurité de la vieillesse en totalité, envisagez de devancer les retraits prévus en 2010, surtout s'ils devaient être assujettis au même taux d'imposition.

PLACEMENTS

1. Retardez la réalisation du gain en capital au début de 2010.

Ce faisant, vous profiterez d'un report d'impôt pouvant équivaloir à 16 mois.

2. Assurez-vous d'acquitter tous les honoraires de votre conseiller en placement ainsi que vos cotisations professionnelles avant la fin de 2009.

Ce faisant, vous pourrez les déduire de vos revenus.

3. Reportez l'achat de parts de fonds de placement (non enregistrés) après les distributions annuelles des gains en capital, s'il y a lieu.

4. Procédez à une révision de vos portefeuilles afin d'harmoniser les gains et les pertes.

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent de pertes en capital, qui deviendra alors une perte nette en capital, pourra être reporté contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2006, 2007 et 2008) ou conservé pour réduire les gains en capital des années futures.

Une perte en capital deviendra une perte apparente si un contribuable dispose d'un bien à perte et que ce même contribuable, son conjoint ou une société contrôlée par l'un d'eux, achète un bien identique au cours de la période comprise entre 30 jours avant et 30 jours après la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéficiaire fiscal surviendra uniquement lorsqu'il y aura disposition du bien par le nouvel acquéreur.

5. Transférez des pertes latentes entre conjoints.

Vous pouvez le faire sous réserve du respect des conditions suivantes :

- a. Le conjoint ayant des pertes non réalisées n'a pas réalisé de gain en capital pendant l'année ou durant les trois dernières années ou le taux marginal d'imposition de l'autre conjoint est supérieur.
- b. Le conjoint ayant des pertes latentes dispose des titres alors que l'autre conjoint achète **simultanément** des titres identiques et les conserve au moins 30 jours ; la vente des titres complètera ensuite le transfert des pertes latentes.

PRODUITS LIÉS AUX ENFANTS

1. Vérifiez votre inscription à la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) si vous avez des enfants de moins de 6 ans.

Cette inscription n'est pas automatique.

2. Maximisez le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

Pour ce faire, devancez certains paiements afin d'atteindre la limite de 500 \$ par enfant.

3. Maximisez les contributions au régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Les premiers 2 500 \$ de contributions donnent droit à une subvention du gouvernement du Canada (20 %) et du gouvernement du Québec (10 %).

Il est aussi possible de récupérer (une année à la fois) les subventions inutilisées depuis 1998 auprès du gouvernement du Canada et celles inutilisées depuis 2007 auprès du gouvernement du Québec.

CRÉDITS D'IMPÔT LIÉS À DES DÉPENSES ADMISSIBLES

1. Profitez du taux de déduction pour amortissement temporaire de 100 % sur les ordinateurs et logiciels de système acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011.

Ce faisant, vos achats effectués avant le 31 décembre seront totalement déductibles, sous réserve de leur utilisation à des fins professionnelles.

Prenez note que ce taux est habituellement de 55 %.

2. Profitez des crédits d'impôt temporaires pour la rénovation.

Prenez cependant garde aux différences importantes entre les programmes du gouvernement du Canada et du Québec :

a. Le gouvernement du Canada accorde un crédit de 15 % sur les travaux effectués après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2010, et dont les coûts sont supérieurs à 1 000 \$, sans toutefois excéder 10 000 \$.

b. Le gouvernement du Québec accorde un crédit de 20 % sur les travaux confiés à un entrepreneur après le 31 décembre 2008 et avant le 1^{er} janvier 2010, et dont les coûts sont supérieurs à 7 500 \$, sans toutefois excéder 20 000 \$.

Le gouvernement du Québec définit les dépenses admissibles de façon plus restrictive que le gouvernement du Canada.

3. Vous possédez des immeubles locatifs ? Devancez les frais d'entretien les plus importants.

Ce faisant, vous pourrez les appliquer en déduction sur des revenus locatifs ou commencer à les amortir à des fins fiscales.

4. Vous avez des frais médicaux importants ? Devancez certains d'entre eux, avant la fin de 2009.

N'attendez pas le début de 2010, car vous pourrez bénéficier d'une économie fiscale dès le printemps prochain.

5. Effectuez des dons de bienfaisance en utilisant des titres admissibles, si possible.

Il est préférable d'effectuer des dons d'actions, d'obligations ou de parts de fonds de placement sans inclure de gain en capital à votre revenu, plutôt que de vendre les titres pour effectuer un don en liquide par la suite.

Avant la fin de 2009, effectuez les dons que vous prévoyez faire au début de 2010, car vous bénéficierez plus rapidement du crédit d'impôt.

Dans sa brochure *Les dons et l'impôt*, l'Agence du revenu du Canada précise que, « dans la plupart des cas, un don est un transfert volontaire d'un bien pour lequel le donateur ne reçoit aucune compensation en retour ».

Un conseil. Méfiez-vous de toute invitation à faire un don donnant droit à un reçu aux fins d'impôt supérieur au montant que vous donnez réellement !

ADMINISTRATION FISCALE

1. Les montants des acomptes provisionnels que vous avez versés sont différents de ceux inscrits sur les avis que vous ont transmis l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec ?

Vérifiez de nouveau vos calculs, car si vos revenus devaient être supérieurs, vous seriez fort probablement contraints de payer des intérêts élevés et des pénalités coûteuses.

2. Vérifiez si vous avez un solde d'impôt minimum à récupérer.

Un montant d'impôt minimum de remplacement payé peut être récupéré dans les sept années suivantes.

Afin de pouvoir récupérer totalement ce montant, il est important de vous assurer que les impôts exigibles seront suffisants la 7^e année.

En terminant, nous vous invitons à consulter nos conseillers pour obtenir plus d'information sur la fiscalité relative aux divers produits financiers disponibles sur le marché, ou pour discuter de toute question de nature économique et financière.

Les quelques minutes que vous consacrerez à cette démarche vous seront assurément très profitables !

LE CELI : UN PENSEZ-Y BIEN !

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les résidents canadiens ont à leur disposition un nouvel outil d'épargne permettant d'accumuler des capitaux à l'extérieur des régimes d'épargne retraite, et ce, sans **jamais** avoir à payer d'impôts sur les revenus et gains accumulés.

Cet outil, c'est le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Peu importe que vous y ayez adhéré ou pas à ce jour, vous pourrez, dès le 1^{er} janvier 2010, cotiser jusqu'à 5 000 \$ à un CELI pour l'année 2010. Si vous vous prévaliez de cette possibilité, vous bénéficierez de cet abri fiscal toute l'année durant.

Si vous n'adhérez pas à ce régime d'ici à la fin de 2009 et si vous prévoyez le faire en 2010, il vous sera alors possible de cotiser jusqu'à 10 000 \$ dès l'ouverture de votre compte. Le CELI permet en effet le report des droits de cotisation inutilisés aux années subséquentes; par exemple, 5 000 \$ pour 2009 et 5 000 \$ pour 2010.

De plus, si vous avez déjà adhéré au CELI par l'entremise d'une autre institution financière et que vous souhaitez rapatrier ces sommes auprès de notre société, vous auriez avantage à prendre contact avec votre conseiller des Fonds FMOQ **avant** la fin de l'année 2009.

LE CHOIX NATUREL DES OMNIS

Filiale de la FMOQ, la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* a ses racines chez les membres de la FMOQ et elle est le fruit de trois décennies de développement et d'adaptation à leurs besoins et à leurs intérêts. Elle regroupe une équipe multidisciplinaire de professionnels chevronnés dont la mission consiste à offrir, aux membres de la Fédération et à leurs proches, des produits et services financiers à grande valeur ajoutée.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122, Montréal (Québec) H3G 1R8
angersp@vmbi.ca

Téléphone : **514 954-3636** ou **1 866 954-3636**

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants



CONCOURS VIRAGE VERT

VOUS PARTICIPEZ AUX FONDS FMOQ ?

Prenez contact avec votre conseiller pour vous inscrire à la réception de votre relevé de placement en ligne. Profitez-en pour accepter de recevoir votre correspondance par courriel.

En remplissant ces deux conditions, vous devenez automatiquement admissible à notre concours *VIRAGE VERT* et courez la chance de gagner un prix *VERT* d'une valeur de 3 000 \$.

Informez-vous et devenez plus *VERT* avec nous.

Le concours débute le 1^{er} octobre 2009 et se termine le 31 mars 2010. Règlement disponible sur demande.



La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* est en plein virage vert.



ACTIFS EN SANTÉ

INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

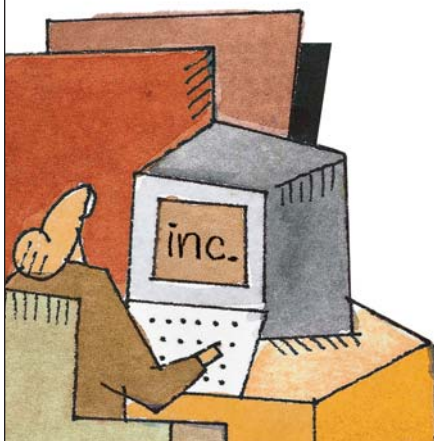
- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.



F O N D S
FMOQ

DES MÉDECINS COMMUNAUX À LA MÉDICALISATION DES HÔPITAUX

Pendant que les épidémies font rage, la présence du médecin dans la société est de plus en plus visible, en particulier celle du praticien salarié et permanent.

La pratique des médecins des communes, telle qu'apparue au début du XIII^e siècle avec les *medici conditti*, tend à se généraliser dans les villes italiennes au cours des XIV^e et XV^e siècles. Parmi les obligations incombant à ces médecins mandatés pour pourvoir aux soins des habitants, figure celle de soigner gratuitement les pauvres. Les contrats de l'époque mettent en évidence l'importance égale accordée à la préservation de la santé et à la guérison de la maladie.

Ce n'est qu'à partir du XV^e siècle que la France peut compter sur la présence de ces médecins, en raison des épidémies de peste et de la consolidation des institutions municipales. La charge semble peu attrayante, car elle est assumée surtout par des praticiens de niveau universitaire « inférieur », c'est-à-dire des médecins ne possédant pas de maîtrise.

Ce n'est que tardivement que les hôpitaux médiévaux reçoivent régulièrement des praticiens qui sont soit des chirurgiens soit des médecins, et ce, sans distinction. Les universitaires manifestent très peu d'intérêt pour des affectations dans les institutions hospitalières (qui ne les sollicitent guère non plus), de sorte que ce sont tous les types de praticiens, en particulier des chirurgiens, qui contribuent au lent processus de médicalisation des hôpitaux, un phénomène qui s'accélère avec la peste noire. En Italie, les *medici conditti* sont d'ailleurs tenus de rendre visite aux malades hospitalisés.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Le troisième trimestre a été très positif alors que les effets des programmes gouvernementaux pour stimuler l'économie ont commencé à se faire ressentir. Les pays émergents ont connu une forte croissance puisque la portion industrielle de l'économie mondiale a crû au cours du trimestre, et ce, même si le consommateur continue d'être prudent.

L'inflation n'est toujours pas une source d'inquiétude puisque l'augmentation continue du taux de chômage, dans plusieurs pays, devrait contenir les pressions inflationnistes. Par contre, les banques centrales planifient déjà l'approche qu'elles emploieront lorsque viendra le temps d'augmenter les taux directeurs maintenus à des niveaux exceptionnellement bas pour le moment afin de s'assurer d'une croissance soutenue.

Les gouvernements ont remplacé temporairement le secteur privé au cours du ralentissement économique actuel. Un facteur important dans le succès de cette entreprise est la confiance du public et des investisseurs envers les gouvernements. Jusqu'à présent, la confiance n'a pas été érodée mais nous gardons un œil attentif sur cette situation.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Les banques centrales à travers le monde ont maintenu des taux exceptionnellement faibles et la Banque du Canada a continué d'affirmer son intention de maintenir les taux bas jusqu'en 2010, à moins que la hausse de l'inflation ne devienne un facteur à considérer. Les taux d'intérêt en général ont légèrement fléchi au cours du trimestre alors que les anticipations inflationnistes se sont dissipées.

MARCHÉS BOURSISERS

Les indices boursiers ont poursuivi la montée entamée en mars dernier, affichant de superbes résultats pour le trimestre. Tous les secteurs ont participé à cette hausse et particulièrement les titres du secteur financier.

Le dollar canadien a été relativement stable au cours du trimestre.

« ... NOUS PRÉCONISONS UNE APPROCHE DÉFENSIVE QUI FAVORISE LES OBLIGATIONS ET L'ENCAISSE AU DÉTRIMENT DES ACTIONS. »

À L'HORIZON

Les facteurs déterminants pour nos perspectives de marché de la prochaine année sont la croissance économique mondiale et la consommation, le commerce mondial et la confiance du public envers les gouvernements. Pour nos scénarios actuels, nous accordons un peu plus de probabilité à une reprise dans le cadre d'un cycle normal (cela reflète le consensus actuel) qu'à une récession à double creux, qui serait négative pour les actions dans la prochaine année. Toutefois, nous ne pouvons écarter deux autres scénarios moins probables, soit une croissance trop rapide, qui nuirait aux obligations puis aux actions tout au long des douze prochains mois suite à la normalisation de la politique monétaire (augmentation des taux d'intérêt), ainsi qu'une longue récession, qui produirait des rendements très négatifs.

En conséquence, depuis la mi-juin, nous préconisons une approche défensive qui favorise les obligations et l'encaisse au détriment des actions.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 25 SEPTEMBRE 2009

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,61	1,34	2,52	3,03	3,09	2,92	3,18	3,72	4,83	10,014
■ Omnibus	13,73	3,78	-2,30	1,33	2,50	4,54	4,61	7,19	7,69	20,063
■ Fonds de placement	15,33	5,85	-1,85	1,93	3,17	4,88	4,18	8,18	9,08	21,092
■ Revenu mensuel	20,15	1,74	-1,27	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,74 (06.10.06)	9,062
■ Obligations canadiennes	5,71	8,82	6,24	4,33	3,99	4,72	s.o.	s.o.	5,29 (16.03.01)	11,076
■ Actions canadiennes	28,51	-2,95	-10,16	-0,43	1,29	5,53	6,86	8,80	8,83 (31.05.94)	18,803
■ Actions internationales	7,44	-5,81	-12,34	-6,19	-2,35	-0,50	-2,36	2,48	1,76 (31.05.94)	6,963

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,30 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2009

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,03 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,39 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,45 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,68 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,38 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,71 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	25.09.09	Écarts	26.06.09	Écarts	27.03.09	Écarts	31.12.08	Écarts	26.09.08
S&P/TSX (Toronto)	-7,5 %	11 212,39	7,9 %	10 389,76	17,8 %	8 821,06	-1,9 %	8 987,70	-25,9 %	12 126,00
S&P 500 (New York) **	-9,0 %	1 140,15	7,5 %	1 060,60	4,9 %	1 011,08	-7,8 %	1 096,71	-12,5 %	1 252,85
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-2,5 %	1 684,44	11,8 %	1 507,18	12,2 %	1 342,80	-10,6 %	1 502,45	-13,0 %	1 727,42
DEX Univers (obligations canadiennes)	9,4 %	735,70	2,6 %	717,20	1,7 %	705,40	0,9 %	699,30	4,0 %	672,40

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ *Épargne Placements Québec*^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfoq.com

Courriel
info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ